



D.2024.02.07.7.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 7 Février 2024

7- AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

7.2 - Contribution Supplémentaire versée par Toulouse Métropole à Tisséo Collectivités pour l'année 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept février dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X (jusqu'au point 4.3)	X (à M.Grass à compter du point 5.1)	
CHOLLET François		X (à M. Trautmann)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES Coteaux BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Monsieur le Président rappelle que l'augmentation des dépenses du réseau, conséquence naturelle de la mise en service d'équipements de transport (métro, tramway, Téléo, Linéo) et plus généralement de l'augmentation de l'offre du réseau conjuguée au poids grandissant de la charge de la dette, conduit à un déséquilibre de la section de fonctionnement du budget de Tisséo Collectivités.

Les recettes courantes (versement mobilité, recettes d'exploitation du réseau, contributions des collectivités membres) ne permettent pas d'équilibrer la section de fonctionnement.

Toulouse Métropole qui a mis au rang de ses actions prioritaires le développement de la Mobilité, a décidé de renforcer sa participation financière à Tisséo Collectivités.

En améliorant la capacité d'autofinancement de Tisséo Collectivités, Toulouse Métropole entend donner à Tisséo Collectivités les moyens de maintenir son équilibre budgétaire.

Pour l'année 2024, Toulouse Métropole a prévu de verser au profit de Tisséo-Collectivités, en supplément de sa contribution statutaire de 56 724 050,00 €, une contribution supplémentaire de 82 424 083,00 €. Cette contribution comprend un montant maximal de 30 M€ qui sera versé sur la base d'un état récapitulatif des surcoûts d'exploitation liés aux évolutions du prix de l'énergie depuis 2022.

Au total, Toulouse Métropole versera en 2024 une contribution maximale de 139 148 133,00 € au profit de Tisséo-Collectivités.

En 2022 et 2023, le montant total de la contribution de Toulouse Métropole était respectivement de 103,908M€ et de 108,389 M€.

Il est demandé au Comité Syndical d'approuver le montant de la contribution supplémentaire de Toulouse Métropole pour l'exercice 2024 d'un montant maximal de 82 424 083,00 €, dont 30 000 000.00€ liés à l'impact des surcoûts énergétiques sur l'exploitation.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : FIXE la contribution supplémentaire de Toulouse Métropole au montant maximal de 82 424 083,00 € pour l'exercice budgétaire 2024, dont 30 000 000.00€ liés à l'impact des surcoûts énergétiques sur l'exploitation.

ARTICLE 2 : DIT que le montant correspondant sera inscrit en recettes au budget primitif 2024 de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES